

Communication
CONCERNE TOUS LES ELEVES

Chers Parents,
Chers Elèves,

Madame la Ministre Désir a émis une circulaire qui rappelle les règles à respecter après un séjour à l'étranger.

Celle-ci est disponible à cette adresse: [http://enseignement.be/upload/circulaires/00000000003/FWB%20-%20Circulaire%207897%20\(8152_20201231_093511\).pdf](http://enseignement.be/upload/circulaires/00000000003/FWB%20-%20Circulaire%207897%20(8152_20201231_093511).pdf)

Voici une copie de son contenu :

Madame, Monsieur,

Le Comité de concertation (CODECO) s'est réuni ce mercredi 30 décembre pour évaluer la situation sanitaire et se pencher notamment sur la question des vacances à l'étranger.

Pour rappel, les voyages à l'étranger sont vivement déconseillés. Pour les personnes qui voyagent malgré cet avertissement, un Passenger Location Form (PLF) doit être rempli lors de tout séjour de plus de 48 heures en dehors du territoire.

Sur base des décisions du Comité de concertation, toutes les personnes voyageant plus de 48 heures dans une zone rouge sont considérées comme contacts à haut risque. Elles doivent respecter une quarantaine obligatoire de minimum 7 jours, dont elles pourront sortir en cas de résultats de tests négatifs.

Le Gouvernement fédéral a annoncé qu'il assurerait un contrôle renforcé du respect de ces mesures.

Par la présente, et conformément aux circulaires précédentes, je tiens à insister sur le fait que ces mesures s'appliquent pleinement aux membres du personnel et aux élèves de tous les niveaux d'enseignement.

Grâce aux efforts déployés depuis plusieurs semaines, les chiffres de l'épidémie connaissent une évolution favorable qui permet d'envisager cette rentrée avec davantage d'optimisme et d'espérer un assouplissement progressif des règles sanitaires dans les prochaines semaines et mois. Tout doit être mis en œuvre pour éviter de compromettre ces efforts, en tenant compte du risque que représente le moment des retours de vacances, particulièrement dans le contexte de l'apparition d'une nouvelle variante du virus. J'en appelle donc à la responsabilité de l'ensemble des membres du personnel et des parents: chacun doit se conformer strictement aux consignes de mise en quarantaine et de test à la suite d'un séjour à l'étranger. Je vous demande d'assurer la diffusion la plus large possible de cet appel.

Les règles spécifiques applicables au statut administratif et pécuniaire des membres du personnel ainsi qu'aux absences des élèves pour cause de quarantaine COVID restent inchangées.

Des versions coordonnées des circulaires adhoc vous seront envoyées rapidement. Je vous remercie pour votre attention.

Caroline DESIR

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez.

Le Chef d'établissement f.f.,

Jean-Michel Belle